

ZLE continentale

Le Maroc incontournable

● Le projet d'intégration continentale en Afrique est en gestation. Le Maroc se positionne comme un pivot incontournable dans cette démarche. Malgré les obstacles institutionnels et politiques, le royaume dispose d'atouts considérables en matière d'ouverture des marchés et de débouchés.

Le dernier sommet de l'Union africaine (UA) a appelé à la création d'une zone de libre-échange continentale (ZLEC) d'ici 2017. Un projet phare qui a pourtant traîné dans les tiroirs de l'institution depuis la signature, en 1991, du Traité d'Abuja avant d'être formellement lancé en juin 2015 lors du Sommet de l'Union africaine à Johannesburg. Cette annonce revêt un intérêt particulier, le Maroc ayant fait état de sa volonté de réintégrer l'institution africaine. Le royaume dispose de relations privilégiées avec plusieurs pays de l'Afrique subsaharienne, assorties d'un important arsenal d'accords commerciaux signés à l'issue des tournées royales. Cependant, certaines limites institutionnelles constituent des obstacles de taille à l'intégration continentale du royaume.

Obstacle institutionnelle

L'absence du Maroc au sein de l'Union africaine constitue un premier obstacle institutionnel de taille à la réalisation de la ZLEC. En effet, le royaume dispose d'une grande crédibilité politique auprès de nombreux pays d'Afrique subsaharienne, ce qui pourrait lui permettre de jouer un rôle diplomatique prépondérant dans le cadre de négociations commerciales s'annonçant déjà laborieuses. En outre, le royaume profite d'atouts commerciaux considérables. Avec son large réseau d'accords de libre-échange, le Maroc peut se prévaloir d'un accès vers un marché de plus d'un milliard de consommateurs. Le royaume dispose de relations commerciales privilégiées avec l'Union européenne et les États-Unis, les deux plus grands blocs commerciaux du monde. Il peut à ce titre se pré-

L'AFRIQUE DU NORD, PEU INTÉGRÉE AU CONTINENT										
PAYS/RÉGION	GROUPE 1				GROUPE 2				GROUPE 1	GROUPE 2
	COMESA	CAE	SADC	IGAD	CEDEAO	CEN-SAD	CEEAC	UMA		
Égypte										
Maroc										
Tunisie										
Reste de l'Afrique du Nord										

Les pays de l'Afrique du Nord sont peu intégrés aux communautés économiques régionales africaines (en gris, les intégrations régionales auxquelles ces pays participent ainsi que les groupes de négociations dans lesquelles le Maroc est engagé).

SOURCE : UNION AFRICAINE

sentier comme un véritable relais entre l'Afrique et les continents européen et américain. Pourtant, la question de la réintégration du Maroc à l'Union africaine pose encore quelques points d'interrogation. Malgré les soutiens formulés par plusieurs pays, tant en Afrique qu'à l'étranger, et le rapprochement opéré par le Maroc vers des pays traditionnellement hostiles à la cause nationale (notamment l'Afrique du Sud et le Niger), il n'en demeure pas moins qu'une grande résistance s'organise autour des soutiens traditionnels du Polisario au sein de l'instance.

L'UMA en léthargie

Le plan préconisé pour la création de la ZLEC consiste à unifier tous les blocs régionaux et à négocier la mise en place d'une organisation commerciale continentale regroupant 54 États pour un Produit intérieur brut cumulé de 3.400 milliards de

dollars. C'est dans ce contexte que les discussions pour le plus grand accord de libre-échange du continent, réunissant les trois communautés économiques régionales (Comesa, CEA et SADC) ont été lancés. Ce projet réunit 26 pays issus de trois communautés comptant au total 530 millions d'habitants pour un produit intérieur brut total de 630 milliards de dollars, soit plus de la moitié de la production économique de l'Afrique. La méthode suivie par l'Union africaine consistera vraisemblablement à intégrer les blocs régionaux et non les pays individuellement. Or, les disparités d'intégration entre les différents blocs régionaux peuvent constituer un obstacle. C'est le cas notamment du bloc de l'UMA représentant l'Afrique du Nord, en léthargie depuis plusieurs décennies à cause notamment des querelles autour de l'affaire du Sahara. Parallèle-

●●●
L'une des difficultés majeures à laquelle devra faire face l'intégration continentale consistera à endiguer le phénomène des obstacles techniques au commerce (OTC).

ment, les pays de l'Afrique du Nord demeurent peu intégrés aux autres groupes régionaux africains (voir tableau).

OTC, la bête noire

L'une des difficultés majeures à laquelle devra faire face l'intégration continentale consistera à endiguer le phénomène des obstacles techniques au commerce (OTC), également appelés barrières non tarifaires. Selon la Commission économique pour l'Afrique, ces barrières constituent les principaux obstacles au commerce intra-régional, notant dans un rapport datant de 2012 qu'ils représentent un sujet croissant de préoccupation - notamment la recherche d'un avantage personnel par les agents des douanes, les barrages routiers de la police et le harcèlement par les agents des services d'immigration. Les barrières non tarifaires ont un impact important en ce sens qu'elles entravent le commerce intra-régional et servent la cause du protectionnisme. La multiplication des permis et des licences aux postes-frontières altère la fluidité des flux commerciaux intra-africain. Elle reflète aussi la lenteur des progrès des accords d'intégration régionale qui n'intègrent toujours pas les questions liées aux normes sanitaires ou encore à la coopération douanière. D'ailleurs, selon l'Union africaine, la première phase de l'intégration régionale continentale devrait couvrir, au-delà des questions de la libéralisation du commerce des marchandises, de l'élimination des droits de douane et du règlement des différends, les questions des barrières non tarifaires.

PAR **AYOUB NAÏM**
a.naim@leseco.ma